



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ TENUE EN
PRÉSENTIEL À LA SALLE WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-
THIBEAULT LE MERCREDI 15 JUIN 2022 À 19h00.

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibault, conseiller	siège n° : 2
M ^{me} Thérèse Gendreau, conseillère :	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5

M. Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absent :

M. Alain Malouin, conseiller :	siège n° : 3
M. Jean Proulx conseiller :	siège n° : 6

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00.
12 personnes sont présentes à la séance en respectant les mesures
sanitaires du Gouvernement du Québec.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE D'ASSEMBLÉE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 11 MAI 2022**
4. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 4.1. COMMUNICATION DU MAIRE
 - 4.2. SUIVI DES CONSEILLERS
5. **INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. LISTE DES COMPTES À PAYER RAPPORT DES DÉPENSES ET
CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA
DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE LES DÉPÔTS DES
ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT
 - 6.2. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2022
 - 6.3. EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR L'ÉTÉ 2022 POUR DIVERS
TRAVAUX DE LA MUNICIPALITÉ
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
8. **TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT**
9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9.1 ACHAT DE POMPE SUBMERSIBLE DE REMPLACEMENT POUR
STATION D'EAU POTABLE
 - 9.2 AUTORISATION DE DONNÉ MANDAT À MORENCY AVOCAT POUR
VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-04
RELATIF À L'USAGE DE L'EAU POTABLE
10. **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRES**

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 ADOPTION DU SECOND PROJET MODIFIANT RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-102 CONCERNANT LES RÉSIDENCES DE TOURISME, LES CANTINES MOBILES' LES ZONES P-20 ET V-38 ET AUTRES OBJETS DIVERS

11.2 ADOPTION DU SECOND PROJET MODIFIANT RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-1004 RELATIVEMENT AUX AMENDES POUR LES INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-06-01



2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR :Mme Thérèse Gendreau

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-02



3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2022.

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 MAI 2022 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2022 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

4.1. Maire :

Il souhaite ses sympathies aux familles Lefrançois-Ringuette ainsi que la famille Beaudin.

Il nous informe du montant pour les ventes pour taxes environ 70 000\$.

Que la scierie a été vendue à un investisseur pour un nouveau projet qui sera dévoilé sous peu ! Il nous fait aussi savoir que si nous voulons du bois qu'il y a sur le terrain de la scierie nous pouvons en faire la demande à la municipalité.

L'investisseur de la scierie a besoin d'une banque de nom pour faire le ménage et autre travail divers ainsi qu'une banque de nom de ceux qui ont des machineries et qui sont intéressés à faire quelques travaux à la scierie. Vous pouvez donner votre nom à la municipalité qui se fera un plaisir de le transmettre à l'investisseur.

Il nous informe aussi sur notre service incendie qui sont les seules à avoir obtenu une note de 100% pour la prévention et sécurité.

4.2. Conseillers :

Rien à signaler

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE



2022-06-03



Rien pour la correspondance ce mois-ci

6.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 MAI 2022, au montant de 62 696.93 \$ et d'autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-04



6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2022

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 MAI 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Paquet

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 MAI 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-05



6.3 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR L'ÉTÉ 2022 POUR DIVERS TRAVAUX POUR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à divers travaux a effectué durant la période estivale.

CONSIDÉRANT QUE les travaux à faire sont réalisables par un étudiant tels que la tonte de gazon, arroser les fleurs et aider les employés de la voirie municipale

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE le conseil municipal embauche un étudiant pour la période estivale environ 8 semaines, à raison de 24 heures/semaine ou moins, le directeur général ou le maire seront autorisés à rédiger et signer les documents requis pour ce contrat de travail

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2022-06-06



9.1. ACHAT DE POMPE SUBMERSIBLE DE REMPLACEMENT POUR STATION D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE les deux pompes de la station de pompage de notre réseau d'aqueduc ont plusieurs années à leur actif

ATTENDU QUE ce type de pompe n'est pas disponible au moment d'un bris EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carole Joudain

QUE la municipalité fait l'acquisition de cette pompe au montant de 5 100.00\$ avant taxe à la compagnie Danovar Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-07



9.2 AUTORISATION DE DONNÉ MANDAT À MORENCY AVOCAT POUR VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-04 RELATIF À L'USAGE DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE nous devons nous assurer que notre projet de règlement 2022-04 sur l'utilisation de l'eau potable rencontre les normes requises pour maintenir notre capacité à desservir notre population

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Yvan Thibeault

D'octroyer le contrat de révision du règlement 2204 qui porte sur l'utilisation de l'eau potable à la firme Morency Avocats pour le montant maximum de 5000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-08



11.1. ADOPTION DU SECOND PROJET MODIFIANT RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-102 CONCERNANT LES RÉSIDENCES DE TOURISME, LES CANTINES MOBILES' LES ZONES P-20 ET V-38 ET AUTRES OBJETS DIVERS

CONSIDÉRANT QUE M Jean Proulx a donné avis de motion à une séance subséquente, le « Règlement 2022-02 portant sur le règlement de zonage numéro 2016-102 concernant les résidences de tourisme les cantines mobiles les zones P20et V38 et autre objet divers » sera adopté par résolution le 15 juin 2022

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M.Michel Paquet

D'ADOPTER le règlement numéro 2022-02 portant sur le règlement de zonage numéro 2016-102 concernant les résidences de tourisme les cantines mobiles les zones P20et V38 et autre objet divers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-09



11.2. ADOPTION DU SECOND PROJET MODIFIANT RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-1004 RELATIVEMENT AUX AMENDES POUR LES INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE M Alain Malouin a donné avis de motion à une séance subséquente, le « Règlement 2022-03 portant sur le règlement de zonage numéro 2016-1004 concernant le projet modifiant le règlement aux amendes pour les infractions aux règlements d'urbanisme » sera adopté par résolution le 15 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau



D'ADOPTER le règlement numéro 2022-03 portant sur le règlement de zonage numéro 2016-102 concernant le projet modifiant le règlement aux amendes pour les infractions aux règlements d'urbanisme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Denis Lefrançois : Il veut savoir où en ait rendu le dossier des ordures le concernant. Il demande aussi pourquoi il paie pour deux poubelles. Il demande pourquoi il paie 12 mois pour les ordures et il est saisonnier.

2022-06-10



14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

DE lever l'assemblée il est 19h23



Étienne Baillargeon
Maire



Gilles Provencher
Directeur général et Secrétaire Trésorier